

RAPPORT DU COMITÉ DE PLACEMENT

Pour l'exercice terminé le
30 avril 2025



**IN
RS**

FONDATION

PHILANTHROPIE +
RELATIONS AVEC
LES DIPLÔMÉS

Institut national
de la recherche
scientifique



TABLE DES MATIÈRES

Mot de la présidente **03**

Mise en contexte **04**

Investissement responsable **06**

Description et valeur des fonds de dotation **13**

01 MOT DE LA PRÉSIDENTE

Au nom du comité de placement, j'ai l'honneur de présenter notre tout premier rapport annuel depuis que l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) a officiellement transféré ses fonds de dotation à la Fondation de l'INRS, le 1^{er} mai 2024.

En prévision de cette date charnière, nous avons mis sur pied un comité de transfert des fonds qui a travaillé à établir une gouvernance rigoureuse.

Nous avons notamment élaboré une *Politique de placements des fonds de dotation* suivant une analyse approfondie des meilleures pratiques des fondations universitaires canadiennes et en consultation avec les diverses parties prenantes de l'INRS et de sa Fondation. Nous avons créé un Comité de placement composé d'experts bénévoles en placements institutionnels, de représentants du conseil d'administration de la Fondation et d'observateurs membres de la communauté de l'INRS. Nous avons retenu les services des gestionnaires de placement des fonds de dotation auparavant choisis par l'INRS en nous assurant qu'ils étaient conformes à notre nouvelle *Politique de placements*. Conformément à notre engagement d'investissement responsable, le mandat de chacun de nos gestionnaires de portefeuille intègre des critères ESG (environnement, société et gouvernance) afin d'appuyer la transition climatique et l'innovation durable, là où l'INRS se distingue.

Ensuite, le transfert des actifs des fonds de dotation des comptes de l'INRS vers les comptes de la Fondation a eu lieu en juin et juillet 2024. Le Comité de placement a dès lors tenu ses premières réunions trimestrielles et, dans un souci de transparence et d'efficacité pour sa taille, publié une page sur l'investissement responsable à même le site internet de la Fondation de l'INRS.

En matière de performance, le portefeuille affiche, pour l'exercice clos le 30 avril 2025, un rendement de 6,5 %, près de notre objectif de rendement de 7,0 %, malgré l'impact du transfert des actifs et de la volatilité des marchés financiers marquée en cette fin d'exercice.

Ces résultats se traduisent déjà par un impact concret : **364 500 \$ ont été tirés des fonds de dotation pour financer des bourses d'études et des initiatives de recherche**, témoignant de la vocation de ces fonds à soutenir la contribution de la communauté scientifique de l'INRS au développement économique, social et culturel du Québec.

Notre vision pour les cinq prochaines années est claire : accroître la valeur des fonds (après inflation) grâce à des placements diversifiés, durables et à moindres frais, tout en démontrant à nos donateur·ice·s et bénéficiaires que nous sommes dignes de leur confiance. Dans cet esprit, nous publierons un rapport annuel et rendrons publiques nos méthodologies, en toute transparence.

En 2025-2026, le comité se penchera sur l'élaboration d'une grille d'évaluation de nos gestionnaires de placements (présents et futurs), ainsi que la diversification de son portefeuille de revenus fixes.

Je remercie les donatrices et donateurs, l'équipe financière de l'INRS, la direction de la Fondation de l'INRS, nos partenaires gestionnaires et mes collègues du comité pour leur dévouement. Ensemble, nous faisons fructifier un patrimoine qui soutiendra, pour les générations futures, l'essentielle mission scientifique et sociale de l'INRS, tout en étant fidèles à nos valeurs et nos capacités.

Caroline Montminy, CFA
Présidente du comité de placement de la Fondation de l'INRS



02 MISE EN CONTEXTE

Constituée en 2020 en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), la Fondation de l'INRS contribue à l'avancement de l'éducation en accélérant le rayonnement et le développement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et des travaux de sa communauté étudiante et scientifique. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada). Conformément à sa mission et en vertu d'une entente de partenariat intervenue entre la Fondation et l'INRS en 2023, l'INRS lui a transféré ses fonds de dotation en 2024 afin d'en optimiser l'utilisation.

La Fondation est fiduciaire des fonds de dotation qui lui sont confiés dans le cadre de sa mission de soutien à l'essor de l'INRS et aux travaux de recherche de sa communauté étudiante et scientifique. Une proportion importante de ces travaux touche aux questions reliées aux facteurs ESG, y compris aux changements climatiques, aux effets de l'activité humaine sur la biodiversité, à la transition énergétique et à la réduction de l'empreinte carbone.

Les fonds de dotation détenus par la Fondation de l'INRS sont complémentaires aux fonds collectés dans le cadre de ses activités de développement philanthropique. En ce sens, ils constituent un levier important pour soutenir la capacité de la communauté de l'INRS à réaliser sa mission, aujourd'hui et pour les générations à venir. Ils sont également gérés avec la même rigueur que les fonds qui sont confiés par ses donateur·ice·s, allié·e·s et partenaires.

La Fondation investit le capital de ses fonds de dotation sur les marchés à long terme afin de générer des revenus lui permettant de remplir ses obligations et d'atteindre ses objectifs caritatifs de façon responsable et durable. Le capital des fonds de dotation est préservé afin que les générations d'étudiant·e·s et de scientifiques futures puissent en bénéficier.

En droite ligne avec la *Politique de placement des fonds de dotation* adoptée par le conseil d'administration de la Fondation en mars 2024, et entérinée par le conseil de l'INRS en avril 2024, le présent rapport annuel présente un survol de la gouvernance, de la gestion et de l'impact des fonds de dotation au cours de l'exercice annuel terminé le 30 avril 2025.

Il présente une description et la valeur des fonds de dotation, avant de faire état de la composition et du rendement des placements puis de présenter un bilan de l'empreinte ESG des portefeuilles en fonction des données disponibles.

Dans un esprit d'ouverture et d'échange constructif, il s'agit d'un premier bilan présenté dans le but d'informer nos parties prenantes sur les décisions qui ont été prises cette année par le comité de placement et le contexte dans lequel elles s'inscrivaient, ainsi que les résultats qu'elles ont produits.

GOVERNANCE ET COMPOSITION DU COMITÉ DE PLACEMENT

Relevant du conseil d'administration de la Fondation de l'INRS, notre Comité de placement adopte une structure volontairement restreinte pour conjuguer expertise et efficacité. La Politique de placement limite le comité à cinq membres votants, assistés de membre observateurs non-votants issus de la direction, des finances ou de la communauté INRS, afin de favoriser la circulation de l'information sans compromettre l'indépendance décisionnelle.

Pour assurer un haut niveau de compétence, au moins trois des cinq sièges doivent être occupés par des spécialistes possédant une expérience significative en gestion de portefeuilles institutionnels. Ce dispositif agile, conjuguant expertise technique et diversité de perspectives, vise à réduire les risques de dilution des responsabilités, à renforcer la reddition de compte envers le conseil d'administration et nos parties prenantes et à arrimer la gestion des fonds de dotation aux meilleures pratiques en matière d'investissement institutionnel.

MEMBRES VOTANTS

Caroline Montminy

**Vice-présidente, Gestion d'actifs
Burgundy**

Membre du conseil d'administration de la Fondation et présidente du comité de placement

Olivier Joyal

Vice-président exécutif, Programme client et leader ESG, et dirigeant Québec, WSP Canada

Membre du conseil d'administration de la Fondation

Anne Quintal

Retraitée de la gestion de portefeuilles institutionnels, experte en placements ESG

Membre externe

Mathieu A. St-Jean

Vice-président, Marchés privés, Bimcor
Membre externe

Martine Vanasse

Directrice générale et chef de la conformité, Investissements PSP

Administratrice et vice-présidente du conseil d'administration de la Fondation

MEMBRES OBSERVATEURS DE LA FONDATION DE L'INRS

Élise Comtois

Directrice générale

Mylany David

Présidente du conseil d'administration

Anne-Pascale Richardson

Administratrice, trésorière et présidente du Comité d'audit et finances

MEMBRES OBSERVATEURS DE LA COMMUNAUTÉ INRS

Michel Fortin

Représentant de l'administration

Jean-Charles Grégoire

Représentant du corps professoral

Mohamed Imoussaïne

Représentant de la communauté étudiante

03 INVESTISSEMENT RESPONSABLE



Afin de relever les défis de demain en matière de développement durable, la Fondation de l'INRS a adopté des orientations d'investissement responsables et durables reflétées dans sa *Politique de placement des fonds de dotation*.

La Fondation vise à assurer la pérennité du capital et à optimiser le rendement des fonds tout en assumant un niveau de risque acceptable, qu'il soit de nature économique ou environnementale, sociale ou de gouvernance (ESG).

Les revenus générés par les fonds de dotation détenus par la Fondation permettent de fournir aux membres de la communauté étudiante et scientifique de l'INRS les moyens de réaliser leurs ambitions: rendre le monde meilleur grâce à la recherche.

Grâce à sa stratégie de placements, la Fondation continue à soutenir la communauté étudiante et scientifique de l'INRS, tout en faisant fructifier ses fonds de manière éclairée. Elle agit en prenant en compte les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance surveillés par les gestionnaires d'actifs chez lesquels elle investit.

La Fondation est résolument engagée à contribuer à l'atteinte des objectifs institutionnels de l'INRS en matière de développement durable. Elle a élaboré sa *Politique de placement des fonds de dotation* en ayant ces objectifs en tête, notamment à l'égard de l'obtention de la certification STARS.

Conformément à sa volonté d'investir de façon responsable et durable, la Fondation a adopté l'intégration des facteurs ESG dans l'évaluation de ses gestionnaires d'actifs. Cette approche inclusive permettra aux placements de la Fondation d'avoir une portée plus responsable en accordant une importance équivalente à chacun de ces trois volets et en atténuant les effets indésirables ou non prévus sur l'ensemble des aspects du développement durable.

Le tableau suivant présente les six piliers de notre stratégie d'investissement responsable et durable et l'état de leur mise en œuvre au cours de l'exercice.

Piliers d'investissement responsable	État	Mise en œuvre
Intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) aux décisions d'investissement		Intégrés dans les mandats des deux gestionnaires de portefeuilles, Jarislowsky Fraser et AlphaFixe Capital, qui sont parmi les firmes gagnantes du Grand championnat canadien ESG de 2022.
Adhésion des gestionnaires d'actifs aux <u>Principes d'investissement responsable des Nations unies</u> et aux objectifs de carboneutralité		Nos deux gestionnaires d'actifs sont signataires des UN PRI.
Adhésion des gestionnaires d'actifs à des engagements collaboratifs à l'égard des facteurs ESG (environnement, société et gouvernance)		Nos deux gestionnaires d'actifs sont signataires d'un nombre d'ententes détaillées ci-dessous.
Exclusion des entreprises figurant sur la liste Carbon Underground 200 (CU200) des actions détenues directement par la Fondation		La Fondation ne détient aucune action directement.
Réduction de l'empreinte carbone et des effets sur la biodiversité du portefeuille d'investissement, et stratégie alignée sur les <u>objectifs climatiques de l'INRS</u>		L'empreinte carbone et les effets sur la biodiversité du portefeuille sont présentés ci-dessous pour l'année de référence.
Reddition de compte transparente au comité de placement, au conseil d'administration et à la communauté de l'INRS		Le présent rapport sera publié sur le site internet de la Fondation, déposé à l'assemblée des membres et transmis au conseil de l'INRS. La Fondation répond aux questions reçues par courriel à fondation@inrs.ca .

Pour en savoir plus, consulter la [Politique de placement des fonds de dotation](#) de la Fondation de l'INRS et notre Foire aux questions sur notre site internet.

Les informations qui suivent visent à présenter un portrait de l'intégration des facteurs ESG dans les placements détenus par la Fondation à partir des données disponibles fournies par ses gestionnaires de portefeuille, AlphaFixe Capital inc. et Jarislowsky, Fraser Ltée.

Adhésion aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable

La Fondation exige de ses gestionnaires d'actifs qu'ils adhèrent aux Principes des Nations Unies pour l'investissement responsable (UN PRI). C'est le cas des deux gestionnaires d'actifs retenus par la Fondation : AlphaFixe Capital inc. et Jarislowsky, Fraser Ltée.

Leur engagement envers les six principes pour l'investissement responsable guide leurs décisions et actions pour intégrer les questions ESG dans leurs pratiques d'investissement :

- ◆ ils intègrent les questions ESG dans l'analyse des investissements et les processus décisionnels;
- ◆ ils sont des propriétaires actifs et intègrent les questions ESG dans leurs politiques et pratiques de propriété;
- ◆ ils cherchent à ce que les entités dans lesquelles ils investissent divulguent de manière appropriée les questions ESG;
- ◆ ils favorisent l'acceptation et la mise en œuvre des Principes au sein du secteur de l'investissement;
- ◆ ils travaillent avec d'autres investisseurs institutionnels pour améliorer leur efficacité dans la mise en œuvre des Principes; et
- ◆ ils rendent chacun compte de leurs activités et des progrès réalisés dans la mise en œuvre des Principes.

En signant les Principes, le gestionnaire s'engage publiquement à adopter et mettre en œuvre les six Principes. Par l'administration d'un questionnaire exhaustif élaboré par le UN PRI, l'organisme attribuera au gestionnaire des notes sur 100 sur des axes bien précis. Nous rassemblons ci-dessous les données de 2023, données les plus récentes publiées par nos gestionnaires d'actifs.

Notes UN PRI (sur 100) en 2023	AlphaFixe Capital inc.	Médiane de tous les signataires
Investissement et politique d'intendance	99	60
Portefeuilles d'obligations fédérales, provinciales et municipales	100	59
Portefeuille de sociétés	100	68
Mesure de confiance	100	80
Notes UN PRI (sur 100) en 2023	Jarislowsky, Fraser Ltée	Médiane de tous les signataires
Politique, gouvernance et stratégie	73	60
Portefeuille d'actions	81	71
Mesure de confiance	80	80

Activités d'engagement et de votes par procuration du gestionnaire en actions

Dans son approche de gestion à long terme, le gestionnaire maintient un dialogue direct et continu avec la direction et le conseil d'administration des sociétés dans lesquelles elle investit. Parmi les différents sujets traités, les enjeux ESG sont de plus en plus au cœur des discussions, le but étant de rehausser la probabilité de création de valeur autant sur le plan financier que durable.

Dans ce contexte, le gestionnaire a élaboré un Plan d'action climatique qui expose les engagements et les mesures que le gestionnaire compte déployer par ses activités d'investissement et d'engagements auprès des entreprises afin de soutenir l'objectif de carboneutralité d'ici 2050.

Faits saillants des activités d'engagement et de vote par procuration du gestionnaire du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 (période de référence)

Activités d'engagement

Gérant des portefeuilles plutôt concentrés, le gestionnaire s'est engagé auprès de plus de la moitié des sociétés en portefeuille sur une multitude de sujets, notamment la divulgation d'information ESG, les émissions de GES, les retombées écologiques, les droits de la personne, la diversité, l'équité et l'inclusion, la rémunération des dirigeants et la composition du conseil d'administration.

Activités de vote par procuration

Au cours de la période de référence, le gestionnaire a activement exercé son droit de vote en participant à près de 300 assemblées générales annuelles présentant près de 4 000 propositions. Le gestionnaire a notamment voté en défaveur de propositions liées à l'élection des administrateurs et la rémunération des dirigeants, après avoir conclu que ces propositions n'étaient pas favorables aux actionnaires et aux parties prenantes. Le gestionnaire a également voté contre la totalité des propositions anti-ESG reçues par d'autres actionnaires. Le gestionnaire s'est également prononcé en faveur de dizaines de propositions liées au climat, dont l'intensification des actions envers le climat ou pour plus de divulgation d'information.

Ententes collaboratives en matière ESG de nos gestionnaires d'actifs

Outre les initiatives d'engagements directs auprès des sociétés détenues en portefeuille et le vote par procuration, nos gestionnaires d'actifs prennent part à des engagements collaboratifs à l'égard des facteurs environnement, société et gouvernance (ESG). L'adhésion à de tels engagements ou initiatives permet l'élaboration de pratiques exemplaires, autant pour le gestionnaire que pour les entreprises dans lesquels ils investissent. Ces initiatives permettent également un rehaussement de la portée des enjeux discutés avec les entreprises, notamment au niveau des enjeux climatiques, ceux-ci ne pouvant être ignorés.

Initiatives soutenues par nos gestionnaires d'actifs

<i>Initiatives</i>	<i>AlphaFixe Capital inc.</i>	<i>Jarislowsky, Fraser Ltée</i>
Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UN PRI)	✓	✓
Spring (UN PRI stewardship initiative for nature)	✓	
Moving Together on Nature (UN PRI)	✓	
Coalition canadienne pour une bonne gouvernance		✓
CDP (Carbon Disclosure Project)	✓	✓
Climate Action 100+		✓
Déclaration de la place financière québécoise pour une finance durable	✓	✓
Déclaration des investisseurs canadiens sur les changements climatiques (initiative de l'AIR)	✓	✓
Déclaration des investisseurs canadiens sur la diversité et l'inclusion (initiative de l'AIR)		✓
Engagement Climatique Canada		✓
Initiative canadienne du droit climatique	✓	
Net Zero Asset Managers initiative (NZAM)	✓	
Groupe de travail sur les divulgations financières liées au climat (TCFD)	✓	✓

Normes et pratiques soutenues par nos gestionnaires d'actifs

Normes et pratiques	AlphaFixe Capital inc.	Jarislowsky, Fraser Ltée
Climate Bond Taxonomy	✓	S/O
Green Bond Principles (GBP)	✓	S/O
Social Bond Principles (SBP)	✓	S/O
Sustainability Bond Guidelines (SBG)	✓	S/O
Science Based Targets Initiative (SBTi)	✓	✓
Global Reporting Initiative (GRI)	✓	✓
Sustainability Accounting Standards Boards (SASB)	✓	✓
Objectifs de développement durable (ODD)	✓	✓

Mesure de l'intensité carbone des portefeuilles et de l'effet sur la diversité

La Fondation exige de ses gestionnaires de portefeuilles que ceux-ci travaillent à mesurer et à réduire l'intensité carbone de leurs portefeuilles au fil des ans. Le tableau suivant illustre l'intensité carbone de notre portefeuille au 31 mars 2025.

Classe d'actif	Pondération	Notre portefeuille	Indice de référence
Obligations provinciales et municipales⁷	22,5 %	173 t CO ₂ eq/M\$	255 t CO ₂ eq/M\$
Obligations de sociétés⁸	14,2 %	3 t CO ₂ eq/M\$	42 t CO ₂ eq/M\$
Actions⁹	63,3 %	28 t CO ₂ eq/M\$ US de ventes	102 t CO ₂ eq/M\$ US de ventes

Nos gestionnaires d'actifs nous indiquent que le secteur de l'investissement institutionnel n'a pas retenu de cadre robuste pour mesurer l'impact des portefeuilles sur la biodiversité. Nous poursuivrons la conversation avec eux afin d'obtenir l'information à l'avenir.

Questions ESG reçues par le comité et réponses

En mai 2024, alors que le transfert des fonds de dotation n'était pas encore complété, nous avons reçu une question de la part d'un membre de la communauté de l'INRS à propos des placements dans des entreprises en Israël ou le secteur de la défense. Notre gestionnaire en actions nous a indiqué que le portefeuille ne détenait aucune entreprise en Israël et une seule société ayant des activités de formation dans le secteur de la défense, mais aucune activité liée aux armements.

⁷ Indice de référence: FTSE Canada obligations universelles. L'intensité carbone d'une municipalité est celle de sa province respective. La somme pondérée de l'intensité carbone des provinces et des municipalités donne l'intensité carbone totale. L'empreinte carbone d'une province divisée par la valeur de son produit intérieur brut (PIB) donne son intensité carbone, exprimée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million de dollars (t CO₂ eq/M\$).

⁸ Indice de référence: Obligations universelles FTSE Canada. Les sociétés non couvertes par le calcul d'empreinte carbone se voient attribuer la moyenne de leur industrie respective dans l'indice de référence. La somme pondérée de l'intensité carbone des industries donne l'intensité carbone totale. L'empreinte carbone d'une société divisée par sa valeur d'entreprise incluant les liquidités donne son intensité carbone, exprimée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million de dollars investi (t CO₂ eq/M\$). L'empreinte carbone totale des sociétés est le produit de son intensité carbone et de l'investissement en sociétés. Les placements en obligations vertes contribuent à réduire l'empreinte carbone totale.

⁹ Indice de référence: MSCI Monde. L'intensité carbone d'une société exprimée en tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million de dollars de ventes (t CO₂ eq/M\$ US de ventes). Les émissions comprennent les émissions de portée 1 et de portée 2.

04 DESCRIPTION ET VALEUR DES FONDS DE DOTATION

Les huit fonds de dotation présentent des ressources obtenues à titre de dotations. Selon l'entente qui les a constitués ou confiés à la Fondation, les fonds de dotation peuvent être des fonds dont l'utilisation est prévue pour une durée déterminée ou indéterminée.

Fonds	Distributions en 2024-2025	Valeur capitalisée au 30 avril 2025	Valeur marchande au 30 avril 2025
Chaire Cyrille-Duquet	100 000 \$	720 000 \$	2 170 865 \$
Fonds ex-IQRC	-	32 547 \$	82 512 \$
Chaire Fernand-Dumont	30 000 \$	794 218 \$	902 099 \$
Observatoire jeunes et société	14 500 \$	350 000 \$	397 542 \$
Fonds Lionel-Boulet	120 000 \$	2 161 088 \$	5 185 093 \$
Fonds études précliniques	-	75 000 \$	85 187 \$
Prix Perron-Desrosiers	-	4 456 \$	5 061 \$
Fonds nanobiophotonique	100 000 \$	1 500 000 \$	2 652 377 \$
TOTAL	364 500 \$	5 637 309 \$	11 480 736 \$

Voici une brève description de la destination de nos différents fonds de dotation :

Fonds Chaire Cyrille-Duquet

Le fonds Chaire Cyrille-Duquet soutient depuis 1984 des activités de recherche et de formation dans le domaine des télécommunications à l'INRS. Il porte le nom d'un commerçant, politicien et inventeur québécois, Cyrille Duquet (1841-1922), notamment connu pour ses innovations dans le domaine de la téléphonie, comme des procédés permettant d'améliorer la transmission du son et l'invention d'un combiné sur lequel se trouvent l'émetteur et le récepteur.

En 2024-2025, les 100 000\$ tirés de ce fonds ont permis de soutenir les travaux de deux chaires de recherche dans des domaines de pointe à l'INRS: la Chaire Cyrille-Duquet 2024 – 2029 en Télécommunications, dont le titulaire est le Professeur **Tayeb Denidni**, axée sur la conception de systèmes d'antennes avancés en ondes millimétriques pour les futures générations (5G et 6G) de communications sans fil et pour les capteurs biomédicaux, et la Chaire Cyrille-Duquet 2023 – 2028 en Logiciels de télécommunication, dont la titulaire est la professeure **Sonia Aïssa**, et qui se concentre sur la durabilité des réseaux et les technologies sans fil du futur. La Fondation poursuit la mise en œuvre de ces ententes quinquennales antérieures au transfert des fonds.

[EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX](#)

Fonds ex-IQRC

Ce fonds a été créé en 1994 à la suite de la dissolution de l'Institut québécois de recherche sur la culture et précédant la création du Centre Urbanisation Culture Société. En 1999, l'INRS l'a utilisé à part égale pour doter les fonds de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture et l'Observatoire jeunes et société.

Aucune somme n'a été engagée par la Fondation à partir de ce fonds en 2024-2025.

Fonds chaire Fernand-Dumont

Ce fonds aurait été créé dans les années 1980 au terme d'une campagne de financement ayant fait appel aux dons privés et publics. La dotation a été complétée en 1999 et 2007 par l'INRS qui y a ajouté une somme de 375 000\$ en provenance du fonds ex-IQRC.

En 2024-2025, une somme de 30 000\$ tirée de la dotation a permis de soutenir les travaux de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture, dont le titulaire est le professeur **Christian Poirier**.

L'équipe de la chaire se consacre à l'étude du statut, des fonctions et des significations de la culture contemporaine et des pratiques qui lui sont associées. Elle réalise ses activités dans une perspective pluridisciplinaire en partenariat avec les principaux acteurs des mondes culturels québécois et canadien.

[EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX](#)

Observatoire jeunes et société

Ce fonds créé par l'INRS aurait bénéficié, en 1999 et 2007, d'une somme de 375 000\$ en provenance du fonds ex-IQRC.

En 2024-2025, une somme de 14 500\$ tirée de la dotation a permis de soutenir les travaux de l'Observatoire jeunes et société dont la titulaire est la professeure **Nicole Gallant**.

Il s'agit d'un regroupement de chercheurs du Québec, du Canada et d'ailleurs, qui s'intéressent à la jeunesse selon quatre grands champs de recherche : Jeunes en difficulté et action sociale; Éducation et socialisation; Travail et insertion professionnelle; et Pratiques culturelles et politiques.

[EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX](#)

Prix Perron-Desrosiers

Ce fonds a été créé en 1960 par un legs de 1000\$ de la part de feu Mme Hortulane Perron-Desrosiers. Celle-ci souhaitait voir cette somme destinée à des recherches scientifiques en microbiologie. Au début des années 1990, l'INRS a choisi de se doter d'une politique d'attribution du Prix Perron-Desrosiers à sa communauté étudiante.

Bien qu'une somme de 300\$ avait été prévue dans les distributions de l'exercice, aucune somme n'a été distribuée par la Fondation à partir de ce fonds en 2024-2025.

Fonds Lionel-Boulet

Portant le nom d'un ingénieur québécois (1919-1976) pionnier de la recherche en génie électrique au Québec, le Fonds Lionel-Boulet a été créé en 2001 à la suite de la cessation des activités de recherche et de formation en fusion magnétique, qui fut un pôle d'excellence stratégique à l'INRS. Le capital et les intérêts constituant ce fonds sont des apports affectés d'origine interne par l'INRS.

En 2024-2025, 120 000\$ tirés de ce fonds étaient destinés à soutenir les travaux de la Chaire de l'UNESCO sur les matériaux et les technologies pour la conversion, l'économie et le stockage de l'énergie (MATECSS, Materials and Technologies for Energy Conversion, Saving and Storage) s'inscrit dans une démarche de collaboration Nord-Sud et Sud-Sud, visant à donner accès à l'énergie renouvelable pour tous. La Fondation comptait ainsi poursuivre la mise en œuvre de la dernière année de l'entente triennale antérieure au transfert des fonds.

L'utilisation des sommes réservées a toutefois été retardé par le ralentissement des activités de la chaire et un changement de titulaire au cours de l'exercice. Le nouveau titulaire de la chaire est le professeur **Fiorenzo Vetrone**.

[EN SAVOIR PLUS SUR LEURS TRAVAUX](#)

Fonds études précliniques

Ce fonds a été créé en 1999 afin de soutenir la recherche sur des modèles animaux qui pourraient mener au développement de nouveaux traitements ou médicaments.

Bien qu'une somme de 7 000\$ avait été prévue dans les distributions de l'exercice, aucune somme n'a été distribuée par la Fondation à partir de ce fonds en 2024-2025.

Fonds nanobiophotonique

Ce fonds a été créé en 2009 pour soutenir le développement du secteur des nanobiophotoniques sur le campus de l'INRS à Laval avec des experts reconnus à travers le monde et dont le potentiel pourrait se traduire par des percées significatives en recherche, contribuant à développer ce pôle d'excellence à l'INRS.

En 2024-2025, 100 000 \$ ont été tirés de ce fonds afin de soutenir les travaux de la nouvelle Chaire en nanobiophotonique dont les travaux ont débuté en septembre 2024. Les titulaires de la chaire sont les professeurs **Marc A. Gauthier** et **Jonathan Perreault**. Leurs cotitulaires sont le professeur **Jinyang Liang** et la professeure **Maya Saleh**.

Les travaux de la Chaire se déroulent du 1^{er} septembre 2024 au 31 août 2029 et contribueront à développer le secteur de la nanobiophotonique sur le campus de l'INRS à Laval.

[EN SAVOIR PLUS SUR
LEURS TRAVAUX](#)

Distributions et ajustements aux fonds de dotation

En mars 2024, la Fondation de l'INRS s'est dotée d'une *Politique de distribution des fonds de dotation* régie par le Comité d'audit et finances relevant du conseil d'administration. La politique fixe un seuil de dépenses de base à 3,5% de la moyenne mobile de la juste valeur marchande sur cinq ans, réajustée rétroactivement pour tenir compte des nouvelles contributions, de façon à compenser l'inflation et à préserver la capacité de soutien à long terme.¹ Les montants distribuables sont calculés peu après la fin de l'exercice et communiqués au plus tard le 31 octobre; ils sont ensuite disponibles pour être versés au cours de l'exercice suivant, qui débute le 1^{er} mai.

Dans un souci de transparence, d'optimisation des ressources et d'alignement stratégique, il a été convenu que les nouveaux projets pour lesquels un financement issu des fonds de dotation est souhaité par la direction d'un centre de recherche et de formation doit être soumis à l'examen du Comité de qualification de l'INRS pour l'octroi de nouveau fonds. Dans cet esprit, un nouvel engagement à partir du Fonds nanobiophotonique a permis de créer la nouvelle Chaire en nanobiophotonique à l'INRS dont les activités ont débuté en septembre 2024.

Au cours de l'exercice 2024-2025, une somme de 771 000 \$ a été retirée des placements pour couvrir les charges de l'exercice relative aux fonds de dotation.

Une somme de 371 800 \$ a été affectée aux distributions aux fins caritatives et versée en soutien aux travaux de recherche et de formation de la communauté de l'INRS. De cette somme, 364 500 \$ ont été versés aux projets. Le résidu a été placé dans un compte à intérêts quotidiens pour distribution au cours du prochain exercice.

De plus, puisque l'INRS n'avait pas effectué de retrait dans ses portefeuilles depuis plusieurs années, le transfert des fonds de dotation a généré un compte à recevoir de 1 116 556 \$ pour l'INRS de la Fondation.

¹ Dans l'éventualité où la valeur marchande passait sous la valeur capitalisée, la distribution est modulée comme suit :

- 3 % si le déficit est inférieur à 10 %;
- 2 % s'il se situe entre 10 % et 20 %; et
- suspendue si le déficit est au-delà de 20 %, afin de protéger le capital.

De cette somme, 419 980 \$ ont été remboursés par la Fondation à l'INRS à partir des fonds de dotation au cours de l'exercice terminé le 30 avril 2025, dont 13 480 \$ avancés par le fonds de fonctionnement de la Fondation.

La Fondation prévoit devoir payer à l'INRS des distributions supplémentaires d'environ 696 576 \$ au cours des prochaines années, représentant des sommes historiques affectées mais non déboursées par l'INRS avant le transfert des fonds de dotation. Ces sommes seront retirées des actifs actuellement investis.

Évolution de l'actif investi au 30 avril 2025

Actif au début	11 542 697 \$
Nouvelles contributions reçues transférées aux gestionnaires	-
Revenus nets de placement²	414 364 \$
Gains non réalisés	294 675 \$
Retrait pour distributions à l'INRS	(771 000 \$)
Actif à la fin	11 480 736 \$

Portefeuilles de placement

Répartition du portefeuille par classe d'actif au 30 avril 2025

Compte tenu de la taille de son actif, de ses ressources et de ses besoins, la Fondation de l'INRS ne détient aucun titre en propre. Elle a confié ses actifs à deux gestionnaires de portefeuilles ayant leur place d'affaire à Montréal. Son portefeuille de titres à revenu fixe est géré par AlphaFixe Capital inc. et est composé de parts de fonds communs de placement de deux séries d'obligations vertes. Son portefeuille d'actions est géré par Jarislowsky Fraser Ltée et est composé de parts de deux fonds communs de placement sans combustibles fossiles : un fonds d'actions canadiennes et un fonds d'actions étrangères.

Au 30 avril 2025, ses portefeuilles totalisent 11,48 millions de dollars (arrondis au millier), répartis comme suit : 29,6% en titres à revenu fixe long terme, 11,9% en revenu fixe court terme, 13,4% en actions canadiennes, et 45,1% en actions étrangères.

Comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'allocation permise en placements alternatifs n'est pas encore déployée (0% versus une cible de 10%), ce qui explique la surpondération des segments traditionnels dans la répartition d'actifs.

² Des frais de gestion de portefeuilles de 1466 \$ sont déduits des revenus de placement.

	Valeur marchande	Poids	Cible	Écart	Minimum	Maximum
Titres à revenu fixe - court terme	1 363 000 \$	11,9 %	10 %	1,9%	0%	20%
Titres à revenu fixe - long terme	3 400 000 \$	29,6 %	30 %	- 0,4%	15%	60%
Actions canadiennes	1 537 000 \$	13,4 %	10 %	3,4%	5%	15%
Actions étrangères	5 180 000 \$	45,1 %	40 %	5,1%	30%	50%
Placements alternatifs	-	0,0 %	10 %	-10,0%	0%	20%
TOTAL	11 480 000 \$					

Valeur marchande des placements au 30 avril 2025

Nous présentons ici les rendements des portefeuilles en comparaison avec les indices de référence pour l'exercice du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025.

Portrait global

Placements en revenu fixe • AlphaFixe Capital inc.

	Fonds Obligations vertes courte durée	Fonds Obligations vertes univers	Encaisse	Total
Valeur au 1 ^{er} mai 2024	5 099 952 \$	-	-	5 099 952 \$
Additions (retraits)	(3 971 000 \$)	3 300 000 \$	-	(671 000 \$)
Gains nets	232 830 \$	100 298 \$	-	333 128 \$
Valeur au 30 avril 2025	1 361 783 \$	3 400 298 \$	-	4 762 081 \$

Placements en actions • Jarislowsky, Fraser Ltée

	<i>Fonds d'actions canadiennes sans combustibles fossiles</i>	<i>Fonds d'actions étrangères sans combustibles fossiles</i>	<i>Encaisse</i>	<i>Total</i>
Valeur au 1^{er} mai 2024	1 453 838 \$	4 984 114 \$	4 792 \$	6 442 744 \$
Additions (retraits)	(100 000 \$)	-	-	(100 000 \$)
Gains nets	183 155 \$	196 152 \$	-	379 307 \$
Valeur au 30 avril 2025	1 536 993 \$	5 180 266 \$	1 396 \$	6 718 655 \$

Rendement pour l'exercice

Sur les marchés financiers, l'année qui s'est terminée le 30 avril 2025 a été ponctuée de rebondissements. D'abord, le recul marqué de l'inflation a permis à la Banque du Canada, à la réserve fédérale américaine et à la Banque centrale européenne d'abaisser leurs taux directeurs, ce qui a soutenu le cours des marchés boursiers.

En novembre 2024, l'élection présidentielle américaine a déclenché un rallye mondial mené par les valeurs technologiques, tout en faisant remonter les rendements à long terme américains. À l'approche du 2 avril 2025, la perspective de nouveaux tarifs douaniers au Canada et ailleurs dans le monde a ravivé l'aversion au risque financier. Au cours de ce même mois, les marchés ont été soumis à des tensions extrêmes: le cours du Brent est passé de 65\$ à près de 80\$ à la suite d'un conflit entre l'Iran et Israël, le dollar américain a touché un creux historique de trois ans et les principaux indices boursiers ont affiché des variations intrajournalières dépassant 3% avant de se stabiliser. Quelques semaines plus tard, l'annonce d'ententes commerciales et la solidité des résultats trimestriels, notamment dans le domaine de l'intelligence artificielle, ont redirigé les flux vers les secteurs cycliques.

En dépit de ces soubresauts, sur la période de douze mois du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, les marchés d'actions et les obligations ont globalement enregistré des rendements nettement positifs.

Notre portefeuille	6,5 %
Indice de référence	10,7 %
Notre objectif de rendement	7,0 %

Pour l'exercice clos le 30 avril 2025, le portefeuille affiche un rendement global de 6,5%³. L'objectif annuel de la Fondation étant de 7,0%, le rendement pour l'exercice 2024-2025 lui est inférieur de 0,5%, dans un contexte de forte dispersion trimestrielle et d'une volatilité marquée en avril.

Rendement par classe d'actif	Portefeuille	Indice	Indice de référence
Titres à revenu fixe - court terme	10,4 %	7,7 %	FTSE d'obligations canadiennes à court terme ⁴
Titres à revenu fixe - long terme	4,2 % ⁵	3,0 % ⁴	Indice obligataire universel FTSE Canada
Actions canadiennes	13,3 %	18,1 %	Indice S&P / TSX
Actions étrangères	3,9 %	13,2 %	MSCI Actions mondiales
Placements alternatifs	S/O	S/O	S/O
Total	6,5 %	10,7 %	Indice de référence⁵

Bien que la performance du portefeuille se situe près de l'objectif de rendement du portefeuille, celle-ci se situe en dessous de notre indice de référence⁶. Cette sous-performance est attribuable aux mandats en actions – canadien et mondial – dont le positionnement prudent a atténué les résultats dans un marché porté par des segments cycliques (technologies et communications, défense, banques européennes, secteur aurifère canadien). Le comité surveille ses gestionnaires de façon continue afin de vérifier la constance de leur approche et l'adéquation entre les rendements ajustés et le risque et nos attentes à long terme. Au besoin, des mesures correctives sont envisagées.

³ Selon la méthode du rendement pondéré en fonction de la devise (MWRR, Money-Weighted Rate of Return).

⁴ Indice de référence utilisé par le gestionnaire. Notre politique de placement prévoit l'utilisation de l'indice FTSE Canada des bons du Trésor à 91 jours.

⁵ Reflète le rendement de portefeuille et de son indice pour la période d'investissement, soit du 6 août 2024 au 30 avril 2025.

⁶ L'indice de référence est un panier pondéré de l'indice FTSE des bons du Trésor à 91 jours, de l'indice obligataire universel FTSE Canada, de l'indice composé S&P/TSX et de l'indice MSCI Monde en dollars canadiens. Pour les mois de mai et juin 2024, les pondérations de l'ancienne politique de placement (50% revenu fixe court terme et 50% actions, dont 25% canadiennes) ont été appliquées. Depuis juillet 2024, les indices prévus à la Politique de placement des fonds de dotation de la Fondation de l'INRS sont utilisés, avec un ajustement pour refléter l'absence de placements alternatifs et la surpondération en actions, de façon à isoler l'effet du changement de répartition cible des actifs au cours de la période.

À propos de la Fondation de l'INRS

Créée en 2020, la Fondation de l'INRS appuie l'essor de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS). Elle participe activement au rayonnement des retombées de l'ensemble de l'INRS, mobilise les milieux d'affaires et philanthropiques autour de sa mission et de ses projets et soutient les travaux de sa communauté scientifique, étudiante et diplômée. Gérant une dotation de plus de dix millions de dollars, ayant recueilli près de deux millions de dollars à ce jour et animant un réseau de plus de 4 000 diplômées et diplômés, la Fondation est une porte d'entrée accueillante, agile et audacieuse pour tous les donateurs et partenaires qui aspirent à changer le monde par la recherche.



385, rue Sherbrooke Est
Montréal (Québec) CANADA H2X 1E3



514 499-4083



fondation@inrs.ca



<https://fondation.inrs.ca>

